

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018**

CABINET DE LA MAIRE

**OBJET : VŒU MISSIONS LOCALES : NON A LA FUSION AVEC PÔLE EMPLOI**

Les Missions Locales ont été fondées en 1982 par Bernard Schwartz, soucieux de créer pour les jeunes en difficulté un lieu d'écoute, d'accompagnement global et personnalisé.

Depuis de nombreuses années elles jouent un rôle indispensable dans l'accompagnement et l'insertion de tous les jeunes entre 16 et 25 ans domiciliés sur l'ensemble de nos territoires.

Les Missions Locales portent de nombreux dispositifs de la « garantie jeune » à l'accompagnement de jeunes sous-main de justice, de la lutte contre le décrochage scolaire, à l'accompagnement vers la santé, le logement, la formation et l'emploi.

Présidées par les représentants des collectivités locales, elles sont un service public de proximité auprès des jeunes et des entreprises,

Leur rôle est essentiel pour amener les jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle.

Et pourtant,

Début juillet le Premier Ministre en déclarant, au sortir d'une réunion de la CAP 2022 : « *Les collectivités locales volontaires pourront participer à des expérimentations visant à fusionner les structures de Mission Locale au sein de Pôle emploi avec une gouvernance adaptée* », a exprimé une remise en cause de l'existence même des missions locales.

Les jeunes en difficulté d'insertion pourraient perdre leur structure de référence, et dans les faits, les Missions Locales se trouveraient mises sous tutelle de Pôle emploi.

Cette déclaration a suscité une vive opposition de l'UNML (Union nationale des Missions Locales), mais aussi de l'AMF (Association de Maires de France).

Nous, élus de Cachan partageons cette opposition.

Si nous ne nions pas le travail partenarial indispensable et de qualité entre Pôle emploi et nos Missions Locales, nous sommes attachés à la préservation des spécificités des Missions Locales, de leur savoir-faire et de leur capacité à accompagner globalement et individuellement les jeunes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré,**

- Affirme avec force son attachement à l'autonomie des Missions Locales vis-à-vis de Pôle Emploi,
- Reste favorable à la poursuite du partenariat et au renforcement des coopérations entre les Missions Locales et Pôle Emploi
- Demande que L'État continue de soutenir, aux cotés de nos villes, les Missions Locales pour garantir un accueil inconditionnel aux jeunes et la poursuite des missions et objectifs prévus par la convention pluriannuelle.

Fait en Mairie, le